



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 029-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.54

Déposée le : 09.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Greyerz (Bern, PS) (porte-parole)
Linder (Bern, Les Verts)
Zimmerli (Bern, PLR)
Streit-Stettler (Bern, PEV)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour un système d'encouragement transparent et durable des orchestres professionnels

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer en partenariat avec les parties concernées un nouveau système de subventionnement, moderne, qui se fonde sur des critères clairement définis, qui soit plus flexible et qui réponde aux besoins des orchestres professionnels.

Développement :

Pour pouvoir avoir du succès sur les scènes nationales et internationales, les orchestres professionnels doivent en règle générale planifier leurs engagements au minimum deux ans à l'avance. Compte tenu de cet horizon de planification à long terme, ils doivent pouvoir compter sur des financements stables s'étalant sur plusieurs années. Sur la base de la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) de 2012, le soutien des orchestres professionnels s'articule autour de différents subventionnements et systèmes de financement. Certains orchestres ont des accords tripartites de financement sur quatre ans ; d'autres doivent demander chaque année une nouvelle aide à leur commune ou au canton. Le type et la hauteur du soutien apporté aux orchestres en place se fondent principalement sur des raisons historiques et n'ont guère changé depuis l'entrée en vigueur de la LEAC. Le manque de clarté des critères d'évaluation complique l'accès à ces aides, si bien qu'il est pratiquement impossible pour les nouveaux orchestres professionnels d'obtenir l'assurance d'un financement sur plusieurs années. Pour éviter que de brillants orchestres internationaux innovants du canton ne soient freinés dans leur travail et leur développement par une pratique de subventionnement dépassée et dans un souci d'équité, l'avantage historique dont bénéficient certains orchestres doit être remis en question. D'éventuelles hausses du budget devront également être prises en compte pour la mise en œuvre d'un tel nouveau modèle de soutien.

Destinataires

- Grand Conseil